

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 29 Mars 2022

CO 438 DE

Nombre de  
Conseillers

En exercice : ..95

Présents : ..67

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, CHUARD Valentin BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, CHAUVIN Roger, PERRARD Roland, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, LABBEZ Alain, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, DODANE Ghislaine, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE-FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, POIROT Guy, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, LECOQ Yves à BOUDRY Jeanne, BUGADA Catherine à BRIOT GAIDIOZ Cécile, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à BENETRUY Sylvain, ROBERT Bruno à VIONNET André, GAVAT Alain à RENAUD Jean Marie, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent à MAIRE Serge, JOURD'HUI André à GAILLARD Jean François, BOUILLET Françoise à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle, FLEURY Michel à CETRE Michel,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : PETIGNY Loïc, DECOTE Yves, GROS Roger, BUYS Nelly, CATHENOZ Catherine, MONTEVECCHIO Patrick, WESTERVELD Dinand,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRÉNIAUX Denis, PROST JACQUOT Claire, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Convocation faite le : 23 Mars 2022

**Objet : Financement de navettes dans le cadre du dispositif savoir nager des élèves du territoire**

Vu la circulaire n°2017-127 du 22 aout 2017 relatif à l'enseignement de la natation ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 24 octobre 2019 validant les modalités de prise en charge des navettes des groupes scolaires du territoire pour accéder aux équipements publics sportifs et culturels ;

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive. Elle répond aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé. L'acquisition des connaissances et des compétences de natation se conçoit à travers la programmation de plusieurs séquences d'apprentissage réparties dans les cycles d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée comme suit :

-Cycle 1 : grande section de l'école maternelle – « découverte et exploration du milieu aquatique » ;

-Cycle 2 : CP-CE1-CE2 – « adapter ses déplacements à des environnements variés » ;

-Cycle 3 : CM1-CM2-6<sup>ème</sup>- « produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée / adapter ses déplacements à des environnements variés » > possibilité de la validation de l'attestations scolaire du savoir nager (ASSN).

La CCAPS souhaite faciliter l'accès au dispositif par le financement des déplacements vers la piscine sise à Poligny, pour les élèves inscrits en cycle 3 de chaque groupe scolaire concerné.

Sur l'année 2022, 10 groupes scolaires sont concernés par le financement des trajets. Le cout par trajet (aller/retour) est évalué à 77€ environ.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 Mars 2022  
CO 438 DE

Page 2/2

**Objet : Financement de navettes dans le cadre du dispositif savoir nager des élèves du territoire**

Ces déplacements sont intégrés dans l'enveloppe finançant les navettes pour l'accès aux équipements sportifs et culturels de la CCAPS. Cette enveloppe est de 16 000€.

Tous les groupes scolaires concernés.

Pour rappel les équipements sportifs et culturels sont :

- Equipements sportifs : piscines et salles de sport ;
- Equipements culturels : bibliothèques/médiathèque, moulin de Brainans et salle Notre-Dame de Salins-les-Bains.

Pour précision tous les déplacements à destination des médiathèques sont financés par une enveloppe de 4000 € dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1 / Valide le financement des déplacements des groupes scolaires dans le cadre du dispositif savoir nager ;
- 2/ Valide l'intégration de ce financement dans l'enveloppe finançant les navettes des groupes scolaires du territoire pour accéder aux équipements publics sportifs et culturels dont le montant total est de 16 000€ ;
- 3/ Valide l'inscription au budget 2022 des crédits nécessaires à cette action ;
- 4/ Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

